# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

Nombre de Conseillers

en exercice: 17

présents: 9

votants:9

L'an deux mille vingt cinq , le : vingt neuf septembre le CCAS de la commune de SIMIANE COLLONGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Yvonne FORNASIER Vice Présidente

Date de convocation : 29 septembre 2025 Présents:, Nadine KONIG, Denise BECHE, Ange FURET, Yvonne FORNASIER, Jean-marc HENNELIN, Léonard BALDOCCHI. Dominique VALOIS, Jean-pierre FORNASIER, Louis BIMA,

Absents: Philippe ARDHUIN Excusé, Marine SIMULA, Jean charles POUPEL, Stéphanie CHASTIN, Paule RANUCCI, Micheline FRAU, Louise DESIDERIO, Jean-Marc HENNELIN.

**Procurations:** Aucune

### OBJET:

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-14.

## **CONVENTION @CTES**

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, le Ministère de l'intérieur a développé une application informatique dénommée @CTES. Cet outil, efficace et rapide permet aux collectivités de transmettre par voie électronique, les actes administratifs soumis au contrôle de légalité Ce dispositif d'optimiser le fonctionnement des services publics.

Cette dématérialisation est devenue obligatoire pour notre commune du fait du passage à la nomenclature M57.

#### Le CCAS

Autorise Monsieur le Président du Comité Communal d'Action Sociale à conclure la convention @CTES avec M. le Préfet.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou sous-Préfecture

le.

Publié ou Notifié

le: 30 Septembre 2025

POUR: 9 CONTRE: 0 **ABSTENTION: 0** 

> Mme la Vice Présidente du CCAS Yvonne FORNASIER.